



**Madame le Sénateur-Maire
Mairie de Saint-Pierre
97 500 SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON**

Saint-Pierre, le 06 février 2012

Madame le Sénateur-Maire,

Je viens d'être interpellé par l'existence d'une proposition de loi déposée à l'Assemblée Nationale par un député métropolitain et visant au report de l'élection cantonale prévue les 18 et 25 mars prochains à Saint-Pierre et Miquelon.

Cette demande, au-delà son caractère « exotique », m'interpelle quant à la méthode utilisée puisqu'à minima c'est aux parlementaires du territoire de porter une telle proposition, si tant est qu'elle fut sollicitée.

Avez-vous été sollicitée localement par une telle demande ? Etiez-vous informée de cette proposition de loi déposée à l'Assemblée Nationale ?

En tout état de cause, il **est de mon point de vue inconcevable que les élections cantonales de l'Archipel soient reportées, elles auront donc lieu aux dates officiellement arrêtées.**

Par ailleurs, est-il nécessaire de rappeler que je suis particulièrement favorable au débat démocratique public : en effet fin 2009, j'avais accepté de participer à un débat télévisé organisé par RFO sur des sujets d'actualité alors que d'autres élus avaient quant à eux refusés..

C'est pourquoi je vous demande de **tout mettre en œuvre, si le Sénat se trouvait saisi d'une telle demande, pour faire échec à cette proposition de loi incompréhensible.**

Je vous informe par ailleurs que j'ai saisi le Député afin qu'elle fasse obstacle à ce texte à l'Assemblée Nationale.

Veillez agréer, Madame le Sénateur-Maire, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président
Stéphane **ARTANO**